

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Débit de boisson de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Le Maire,

Je soussigné, Olivier ROGER, Président du Comité des Fêtes, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire à Croissy sur Celle le Dimanche 13 juillet 2025 de 19h à 3 h à l'occasion des festivités du 14 juillet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 02/07/2025

Signature



ARRÊTE DU MAIRE

Je soussigné, Marc CAGNARD, Maire de la commune de Croissy sur Celle,
Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique : Monsieur Olivier ROGER, Président du Comité des fêtes est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, le dimanche 14 juillet 2025 de 19h à 3 h à l'occasion des festivités du 14 juillet à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Croissy sur Celle,

Le 02 juillet 2025

Le Maire,

Marc CAGNARD

